



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

LOCTITE 542

No. FDS : 168433
V002.0

Révision: 06.02.2015

Date d'impression: 23.05.2015

Remplace la version du: 30.01.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 542

Contient:

Hydroperoxyde de cumène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Scellant anaérobie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France SAS

Rue de Silly 161

92100 Boulogne-Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: Irritation des voies respiratoires

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (DPD):

Xn - Nocif

R20 Nocif par inhalation.

Xi - Irritant

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Dangereux pour

l'environnement

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage (CLP):****Pictogramme de danger:****Mention d'avertissement:**

Attention

Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence:

Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif

**Phrases R:**

R20 Nocif par inhalation.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Indications additionnelles:

Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

Hydroperoxyde de cumène,

Diméthyltoluidine

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Produit anaérobie d'étanchéité

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	2,5- < 3 %	Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Peroxydes organiques E H242 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Corrosion cutanée 1B H314 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Diéthyltoluidine 613-48-9	210-345-0	0,1- < 1 %	Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Diméthyltoluidine 609-72-3	210-199-8	0,1- < 1 %	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	0,01- < 0,1 %	Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Sensibilisant de la peau 1; Cutané(e) H317 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité aiguë 1; Inhalation H330 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3; Inhalation H335 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Facteur M 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	>= 2,5 - < 3 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 C - Corrosif; R34 O - Comburant; R7 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Diéthyltoluidine 613-48-9	210-345-0	0,1 - < 1 %	T - Toxique; R23/24/25 R33 R52/53
Cumène 98-82-8	202-704-5	0,1 - < 1 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Diméthyltoluidine 609-72-3	210-199-8	0,1 - < 1 %	T - Toxique; R23/24/25 R33 R52/53
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	0,01 - < 0,1 %	T+ - Très toxique; R25, R26 Xi - Irritant; R36/37/38, R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Voir le conseil à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scellant anaérobie

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide brun
Odeur seuil olfactif	caractéristique Il n'y a pas de données / Non applicable

pH

3 - 6

()	
Point initial d'ébullition	> 149 °C (> 300.2 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	0,1 mm/hg
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	< 300 mbar
Densité	1,08 g/cm3
()	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Solubilité qualitative	Légère
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs organiques irritantes.
Oxydes de carbone.
Oxydes de soufre
oxydes d'azote

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d5 d/w	rat	

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Une fois durcis les produits Loctite sont des polymères typiques qui ne présentent aucun danger imminent pour l'environnement. La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,011 mg/l	Algae	72 h	Dunaliella bioculata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4		aucune donnée	0 - 60 %	OECD 301 A - F

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 5 %
----------------------------	-------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	15 15bis
--	-------------

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R25 Toxique en cas d'ingestion.
- R26 Très toxique par inhalation.
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R7 Peut provoquer un incendie.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés